



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-036 quinquies**

Publié le 10 janvier 2022

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 portant composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu les désignations reçues ;

Sur propositions conjointes de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 3-I-1 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

1) 8 conseillers régionaux désignés par le conseil régional

Titulaires

Madame Manoëlle MARTIN
Madame Mady DORCHIES
Monsieur Jean-Paul MULOT
Monsieur Ludovic ROHART
Madame Elisabeth GONDY

Suppléants

Monsieur Anthony JOUVENEL
Madame Nadège BOURGHELLE-KOS
Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE
Monsieur Ghislain TETARD
Monsieur Frédéric LEFEBVRE

Madame Laurence BARA
Monsieur Yannick BROHARD
Monsieur Grégory TEMPREMANT

Madame Huguette FATNA
Madame Sandrine GOMBERT
Monsieur Antoine SILLANI

Article 2 : l'article 3-II de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

II-1-b) Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres – Action et Démocratie

Titulaire
Madame Sylvie VINSARD

Suppléant
Madame Soline JOLY

(...)

II-2-c) SGEN-CFDT enseignement supérieur

Titulaire
Monsieur Etienne BRES

Suppléant
Monsieur Éric NOEL

Article 3 : l'article 3-III-4 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

a) Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires
Monsieur Arnaud LEFORT
Madame Monique MACKIW

Suppléant
Madame Ludivine LENNE

Sont mentionnées, en gras, les modifications apportées.

Article 4 : le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, le secrétaire général de la préfecture du Nord, la rectrice de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, et de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 7 JAN. 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT